

## Sommaire n° 37

Sans CASAS,  
pas de seconde chance.....Page 3  
2015 en quelques lignes.....Page 5  
Au revoir  
petite maison jaune.....Page 6  
Bientôt le déménagement.....Page 8  
La petite maison rose.....Page 10

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité  
de leurs auteurs.

### Édito ...

#### Malgré tout, CASAS

Quelques jours des attentats de Paris, comment écrire cet éditorial comme si de rien n'était ? Comment parler de ces migrants, sujets de toutes nos préoccupations ? Comment évoquer les petites ou grandes misères de CASAS sans paraître décalé, voire indifférent ?

Nos pensées vont donc d'abord vers toutes

ces personnes meurtries dans leurs corps et leurs affections ; dire ici notre tristesse, notre consternation, notre compassion, c'est notre premier devoir, notre premier souci.

Mais ensuite, on fait quoi ? On se met la tête dans le sable ? On tombe dans le piège qui nous est tendu ? On s'arrête de vivre ou plus précisément on change notre façon de vivre ? Et, pour me rapprocher de nos sujets de préoccupation à CASAS, on arrête de s'occuper des gens qui nous demandent l'asile sous prétexte qu'il pourrait s'y cacher un terroriste ? On désigne l'étranger comme source de tous nos maux comme d'aucuns ne se gênent pas de le dire et de le proclamer aujourd'hui plus qu'hier ?

Poser ces questions c'est y répondre ! Alors parlons de CASAS sans fausse honte !

L'urgence de ces dernières semaines, c'est la préparation de notre déménagement à la Maison protestante de la solidarité, rue Brûlée. Nous venons de signer le bail, nous entrerons dans les nouveaux locaux aux tout premiers jours de janvier. Notre préoccupation aujourd'hui c'est de profiter de ce changement pour enfin disposer d'un

équipement informatique à la hauteur de nos missions, aménager les locaux pour accueillir dignement demandeurs d'asile mais aussi salariés, bénévoles et stagiaires.

Notre second souci qui va rapidement devenir notre souci principal, c'est de trouver notre place dans le nouveau dispositif d'asile, dispositif qui vient d'entrer en fonction, sans que pour autant les autorités de l'État nous aient précisé quel serait le rôle exact des associations partenaires. Ce qui est quasi certain c'est que nous ne serons plus partenaire de la plateforme prévue dans le nouveau dispositif. Pour autant le travail que nous accomplissons notamment dans le cadre des recours devant la CNDA peut-il faire l'objet de financements publics ?

Et c'est là que resurgit notre problème financier. En gros nous fonctionnions sur trois piliers, les subventions des collectivités territoriales, les subventions de l'État via la plateforme et les dons de particuliers ou de paroisses. Si le second pilier disparaît c'est tout l'équilibre de CASAS qui est compromis. Nous mettons toute notre force de conviction appuyée sur l'incontestable expertise qui est la nôtre pour tenter de sauvegarder des subventions d'État, notamment en raison de notre rôle unique en matière de recours (voir l'article de Charles de Goys). Nous continuons d'analyser nos dépenses ligne par ligne pour tenter d'économiser ici ou là, mais cet exercice maintes fois effectué trouve ses limites. Il nous faut donc plus que jamais compter sur le fidèle soutien de nos donateurs. Vous trouverez donc

en annexe notre appel à dons. Nous ne doutons pas que, comme les années précédentes, vous saurez répondre à notre appel. Si vous partagez notre conviction de continuer à agir en faveur des demandeurs d'asile, merci de nous soutenir. Que votre générosité trouve ici l'expression de notre reconnaissance !

Enfin comment ne pas saluer la Maison Casalis que nous nous apprêtons à quitter, cette petite maison jaune témoin de tant de dévouements, de tant de combats, de tant de moments difficiles mais aussi de joies ? Ce n'est pas faire injure aux locaux qui vont nous recevoir que de dire que nous la quittons avec regret car elle a incarné pendant 30 ans l'âme de CASAS. Une page se tourne, une de plus, dans la vie mouvementée de CASAS. Ne soyons pas nostalgiques mais simplement reconnaissants pour ce lieu et tournons-nous résolument vers le nouveau futur de CASAS !

Jacques SCHEER

## Toutes nos excuses...

**Nous nous sommes tardivement rendu compte que certains d'entre vous n'avaient pas reçu le précédent numéro (n°36) de Voix de Traverses, suite à un souci technique lors de la préparation de l'envoi.**

**Si tel est votre cas, n'hésitez pas à nous contacter pour nous demander de vous l'adresser, en précisant si vous souhaitez le recevoir en version mail ou papier.**



## Sans CASAS, pas de seconde chance ...

Je m'appelle Isaac, Sophia, Mahamat, Nzola, Maia, Nata ou Janet. Je suis né il y a plus de 20 ans en un pays lointain. J'ai reçu il y a 3 semaines une lettre recommandée de l'OFPPRA.

Ma demande d'asile a été rejetée : un compatriote, croisé à proximité de la gare de Strasbourg, m'a traduit cette lettre. Une page et demie. Trois lignes de motivations.

Je me souviens à peine de trois motifs :  
« déclarations orales de l'intéressé que

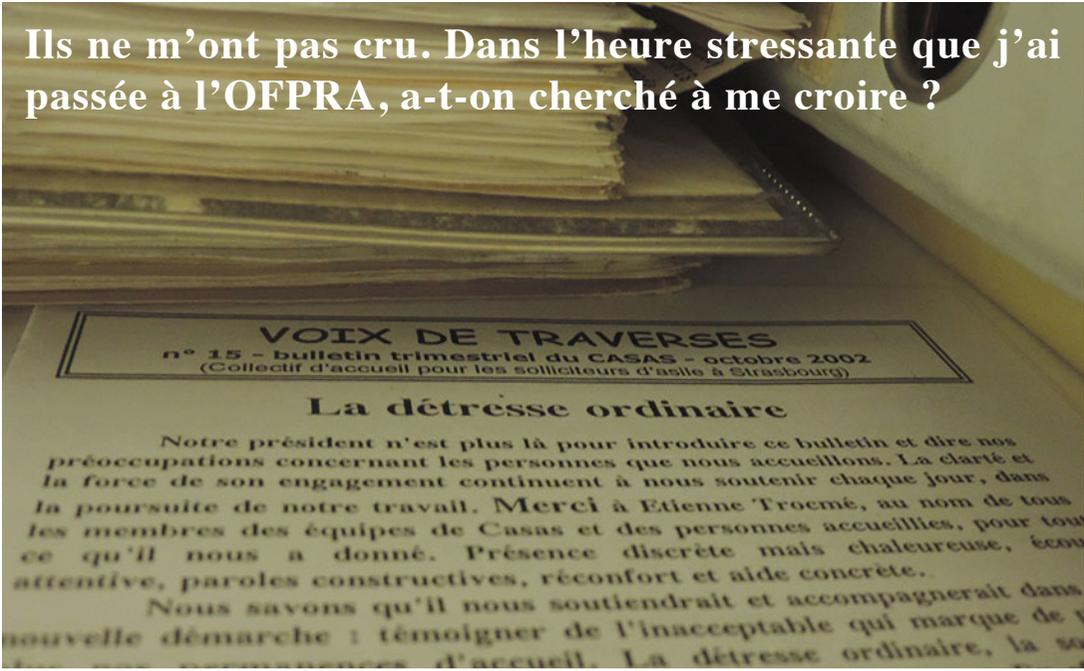
circonstanciées », « faits évoqués par l'intéressé qui ne peuvent être tenus pour établis », « craintes de l'intéressé peu fondées ».

Ils ne m'ont pas cru. Dans l'heure stressante que j'ai passée à l'OFPPRA, a-t-on cherché à me croire ?

J'étais complètement démotivé.

Je ne suis qu'un intéressé pour demander l'asile : pourtant sous une contrainte trop forte, j'ai agi, j'ai fui mon pays, j'ai abandonné ma famille proche, j'ai couru, j'ai traversé des mers, des montagnes et des déserts. J'ai eu faim, j'ai eu froid, j'ai eu peur, très peur. J'ai été persécuté. J'ai été torturé, menacé, sali. A plusieurs reprises, j'ai failli disparaître, me noyer, mourir.

Je ne savais pas où aller. L'ami rencon-



## Ils ne m'ont pas cru. Dans l'heure stressante que j'ai passée à l'OFPPRA, a-t-on cherché à me croire ?

### VOIX DE TRAVERSES

n° 15 - bulletin trimestriel du CASAS - octobre 2002  
(Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg)

#### La détresse ordinaire

Notre président n'est plus là pour introduire ce bulletin et dire nos préoccupations concernant les personnes que nous accueillons. La clarté et la force de son engagement continuent à nous soutenir chaque jour, dans la poursuite de notre travail. Merci à Etienne Trocmé, au nom de tous les membres des équipes de Casas et des personnes accueillies, pour tout ce qu'il nous a donné. Présence discrète mais chaleureuse, écoute attentive, paroles constructives, réconfort et aide concrète.

Nous savons qu'il nous soutiendrait et accompagnerait dans cette nouvelle démarche : témoigner de l'inacceptable qui marque de son empreinte les parcours d'accueil. La détresse ordinaire, la so-

tré à la gare m'a conseillé d'aller voir CASAS. Après une semaine d'hésitations, j'y suis allé un jeudi matin. Des locaux vieillots, une salle au rez-de-chaussée bondée, pas très propre, trop bruyante, j'ai fait la queue, j'ai attendu deux heures. La fille m'a proposé un rendez-vous pour la semaine suivante. Elle m'a dit qu'il fallait faire vite. Plus que deux semaines et demie.

Comme promis, une fille m'a rappelé. La première fois, j'ai été reçu dans une salle agitée. Des personnes qui parlaient fort autour de cinq tables. En face de moi, un inconnu qui avait l'air de s'y connaître un peu. A ses côtés, un jeune interprète qui parle ma langue et le français.

Nous nous sommes retrouvés tous les trois à quatre reprises. L'interprète comprenait assez bien ce que je lui expliquais. L'auditeur était attentif. Les entretiens suivants se sont déroulés dans une petite salle tranquille : je préférais, je me sentais mieux, je pouvais parler sans risque, dire mes secrets.

L'auditeur m'avait prévenu : il n'aurait de cesse de poser des questions pour comprendre. Je n'avais pas de difficultés à préciser les noms des gens, les noms des rues, les circonstances, les causes, les faits. Plus il me posait de questions, mieux j'expliquais, plus les situations s'éclairaient.

Dans le temps imparti, l'auditeur et moi

## Morale de l'histoire :

Grâce à son expérience de 30 ans, ses 4 salariés compétents et engagés comme ses dizaines de bénévoles formés, encadrés et impliqués dans ce travail difficile, l'association CASAS est aujourd'hui la principale (et pratiquement la seule) association sur Strasbourg et le Département capable de fournir une aide bénévole, sans précondition, mais efficace pour les 500 recours annuels que les demandeurs d'asile de notre département adressent à la CNDA.

Ce travail patient et prenant d'assistance prépare et éclaire les décisions qui seront prises par la CNDA. Il n'est à ce jour pas reconnu et en aucune façon financé par l'Etat de manière officielle et régulière.

Il appartient donc à nos instances gouvernantes de modifier cela dans les tout prochains jours pour pérenniser ce travail absolument indispensable : il permet d'affirmer que les décisions finales prises par la Cour le seront en toute connaissance de causes.

**Sinon, il ne peut y avoir de justice en ce domaine.**

avons réussi à répondre aux trois objections initiales. Cinq pages denses. J'ai même réussi à retrouver la trace d'un ami resté au pays. Il va m'envoyer une pièce capitale. On m'a orienté vers un médecin : il a pu constater et décrire les traces des sévices. Morales et physiques. Quand j'irai à la Cour, je pourrai confirmer ce que j'ai expliqué en détail dans ce recours et répondre aux questions complémentaires que la Cour voudra bien me poser.

J'admire la France. Refusé en première instance, elle me donne une seconde chance. J'ai pris un peu de recul. Je ne suis plus dans le stress paralysant de ma fuite.

Je serai reçu par trois juges. Ils auront pris le temps de lire mon dossier. Tout mon dossier. Y compris ce que nous venons d'écrire. Y compris les pièces nouvelles que je pourrai envoyer avant l'audience.

Mon dossier, ils l'auront sous les yeux.



## 2015 en quelques lignes ...

Jusqu'à fin août 2015, CASAS a réalisé, au niveau de l'accompagnement administratif et juridique, un volume de travail comparable à celui développé en 2013 et 2014, avec des permanences

Il sera analysé par un rapporteur. On m'a dit que le Président de séance avait une voix. Que la décision qui va être prise le sera à la majorité simple. Le rapporteur ne vote pas.

J'aurai un avocat pour me défendre. Je n'ai pas d'argent : il sera un peu dédommagé par l'Etat français. J'ai pu le joindre au téléphone. CASAS lui a envoyé tout le travail que nous avons fait ensemble. Toutes les pièces de mon dossier. L'avocat a dit que son travail en sera grandement facilité : il a très peu de temps.

Je vais le rencontrer la veille de l'audience, à son cabinet, avec un interprète...

J'ai repris courage. J'ai une vraie seconde chance....

Charles De Goys

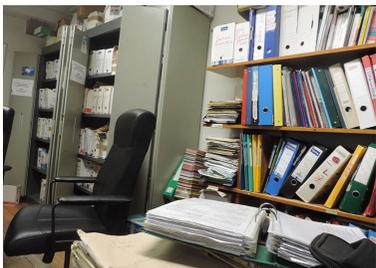
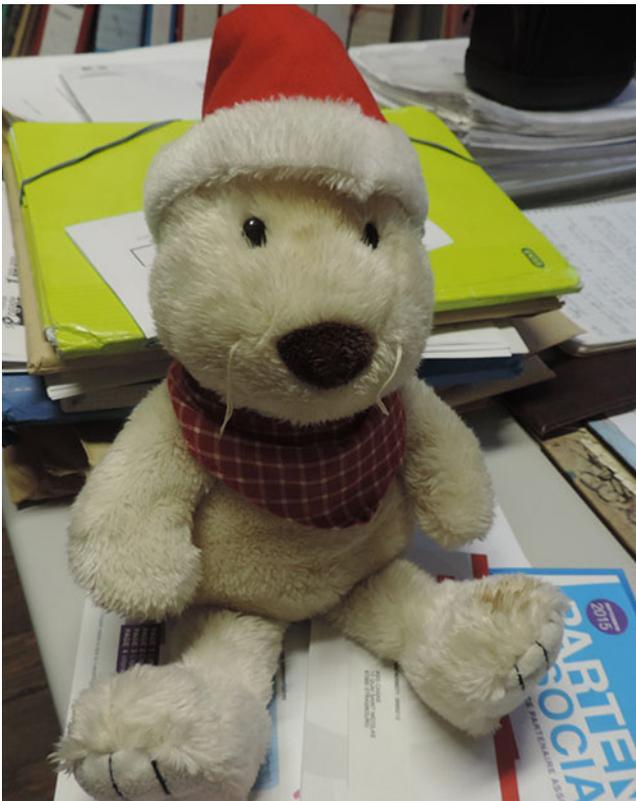
(1) OFPRA : Office Français pour la PROTECTION des Réfugiés et Apatrides

(2) CASAS : Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile de Strasbourg

(3) Cour : CNDA : Cour Nationale de Droit d'Asile

d'accueil marquées par une forte affluence, des demandes d'aide d'urgence en grand nombre, en moyenne entre 35 et 40 dossiers OFPRA à réaliser par mois, et un nombre similaire de recours à introduire parallèlement pour les personnes dont le dossier a été rejeté en première instance.

Le déménagement, initialement prévu durant l'été, a été reporté de quelques mois, ce qui nous a donné toute latitude pour organiser, grâce à la disponibilité de plusieurs formateurs sur cette période,

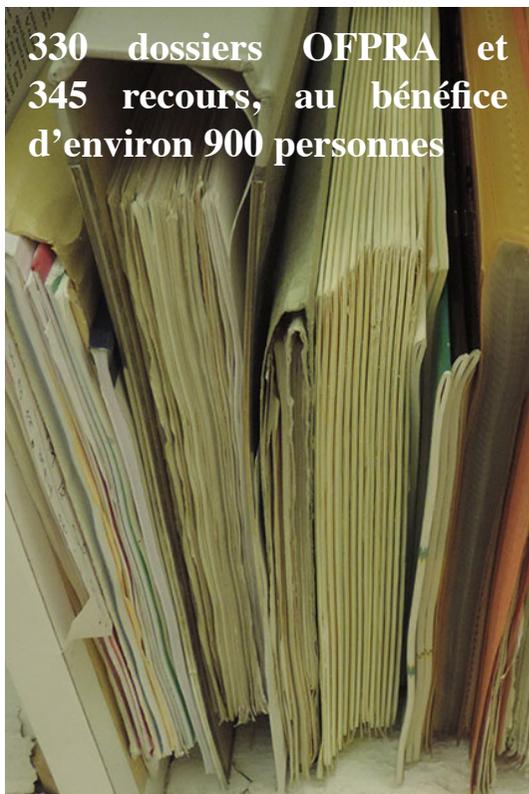




des cours en juin, juillet et août pour une dizaine de groupes, dans la continuité de ce que nous avons mis en place sur l'année scolaire 2014/2015.

Les temps conviviaux pour les familles ont aussi été maintenus tout au long des vacances d'été, et des sorties et une distribution de vêtements pour enfants et adultes organisées, à l'initiative de stagiaires et bénévoles très investis, ce qui a permis beaucoup de rencontres et de bons moments d'échange durant ce temps souvent creux et difficile à traverser pour les demandeurs d'asile en situation de grande précarité.

**330 dossiers OFPRA et 345 recours, au bénéfice d'environ 900 personnes**



**À la reprise, tout s'accélère.** Aux préparatifs du déménagement qui s'intensifient, viennent s'ajouter les

premiers effets de la nouvelle loi sur l'asile. Dans le même temps, nous recueillons aussi de très nombreuses propositions d'aide et demandes d'information, en réaction à la médiatisation des drames récents survenus en Méditerranée et suite à l'appel à la solidarité envers les réfugiés lancé par le Maire de Strasbourg.

Parallèlement, il s'agit de poursuivre nos actions habituelles, qui connaissent toujours une recrudescence après l'été : accompagnement aux dossiers et aux recours (de janvier à fin octobre, nous avons aidé à la constitution de 330 dossiers OFPRA et 345 recours, au bénéfice d'environ 900 personnes), mais aussi réponses à apporter à des familles en soutien à la rentrée scolaire de leurs enfants, organisation de 10 nouveaux groupes pour la reprise de nos cours de français, multiples soutiens financiers à offrir aux personnes sans ressource convoquées devant la Cour Nationale du Droit d'Asile après la vacance judiciaire...

## **Bientôt le déménagement ...**

**D**epuis la fin de l'été, c'est l'effervescence dans nos locaux. Déjà marqués par un sens du classement et de la décoration...euh, tout particulier à CASAS, ils sont désormais envahis de boîtes d'archives, de dossiers, de sacs poubelle. Des tables, un bureau sont inaccessibles. Difficile de travailler dans ces conditions, et pourtant l'équipe

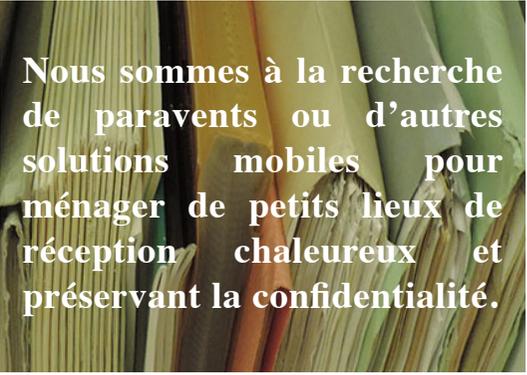
continue imperturbablement ses entretiens sur les tables voisines, dans les bureaux qui restent, slalomant entre les piles de papier et les sacs, sourire aux lèvres et gobelet de café à la main. Une nouvelle distribution de vêtements, peluches et autres livres d'enfant est même en cours de préparation au moment où j'écris, « pas de problème » étant notre devise !

**Un très grand MERCI** à chacun pour son aide et sa patience, à Yoann, venu avant sa rentrée universitaire trier des centaines de dossiers, à Irène, fidèlement présente jusqu'à la dernière boîte, et à tous ceux qui les ont rejoints, profitant du moindre intervalle entre deux rendez-vous

pour avancer dans cette tâche titanesque désormais **TERMINEE** !

Il nous reste maintenant « juste » à remplir les cartons du déménagement, qui aura lieu le 4 janvier 2016. CASAS sera fermé quelques jours à ce moment-là, le temps de rebrancher les ordi, de s'assurer que tout fonctionne et d'adapter, a minima dans un premier temps, nos accueils à la configuration de nos nouveaux locaux.

Nous disposerons notamment d'un grand espace dans lequel se dérouleront les entretiens, et sommes à la recherche de paravents ou d'autres solutions mobiles pour ménager de petits lieux de réception chaleureux et préservant la confidentialité.



**Nous sommes à la recherche de paravents ou d'autres solutions mobiles pour ménager de petits lieux de réception chaleureux et préservant la confidentialité.**

Par ailleurs, nous rêvons d'installer une cabane (ou un tipi) dans le coin enfant, pour capter durablement l'intérêt des petits, afin qu'ils ne soient pas tentés de rejoindre leurs parents reçus en entretien.

Nous sommes à l'écoute de toutes les pistes et bonnes idées qui pourront nous être transmises, dans ces domaines en particulier !





## La petite maison rose ...

**L**a petite maison jaune de CASAS était rose avant. Ce n'est pas un scoop, mais peu de personnes de l'équipe actuelle étaient déjà là à l'époque pour être à même de confirmer aujourd'hui cette information capitale ! Quand je suis arrivée à CASAS, la maison était rose, d'un rose un peu gris et fané dehors à cause des fumées automobiles, mais d'un rose bonbon très franc dans la grande salle du haut. Une couleur pétillante qui contrastait hardiment avec le vert pâle de la porte de la cuisine dont la serrure récalcitrante (encore une, voir notre précédent numéro!\*) ne s'ouvrait que grâce à la dextérité d'Albert, un accompagnateur suisse qui avait toujours sur lui un couteau ad hoc, forcément.

Un mois après mon arrivée, les demandeurs d'asile se sont vu retirer le droit de travailler. Jusque là CASAS avait des agences d'intérim parmi ses partenaires et donnait des coups de téléphone pour essayer de convaincre tel propriétaire de louer une chambre ou un petit appartement à tel demandeur d'asile qui travaillait et avait donc des ressources suffisantes pour assumer le coût d'un logement. D'un jour à l'autre tout a basculé, et le public de CASAS est devenu totalement dépendant de l'aide qui pouvait (et devait) lui être prodiguée par

l'État, ou à défaut, par diverses associations. CASAS a adapté ses actions à cette nouvelle donne, et s'est engagé aux côtés de bien d'autres dans un travail de longue haleine pour obtenir des places d'urgence, une mise à l'abri hivernale, une meilleure prise en compte de la fragilité de telle ou telle personne... Entretemps la maison était devenue la Maison Casalis et avait changé de couleur.

D'autres changements encore sont intervenus. Quelques personnes de l'équipe se souviennent de l'asile territorial, de l'Allocation d'Attente versée par le Service Social d'Aide aux Emigrants, du temps où un demandeur d'asile avait un mois et non 21 jours pour adresser son dossier à l'OFPRA, des changements de forme du formulaire OFPRA aussi, dont une mouture incluant toute une série de questions souvent inadaptées à la situation particulière qu'on devait décrire ; cette funeste expérience nous a permis de devenir des as des ciseaux et du bâton de colle, découpant fébrilement les récits de vie rédigés avec les intéressés, pour en coller les morceaux dans les cases du dossier. L'asile territorial a disparu, au profit de la protection subsidiaire, accordée par l'OFPRA tout comme le statut de réfugié, et nous avons pu, avec un soulagement non dissimulé, ranger nos ciseaux et bâtons de colle, mais le délai de 21 jours a persisté.

Aujourd'hui les premiers pas de l'application de la nouvelle loi sur l'asile, promulguée fin juillet, changent une nouvelle fois la donne.

Depuis le 2 novembre, les demandeurs

d'asile ne vont plus d'abord à la Préfecture, mais ils se présentent en premier lieu à la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA 67, au 7 rue Saint-Michel), chargée de les accueillir, de remplir un dossier pour chacun et de leur remettre un document mentionnant une date de rendez-vous en Préfecture, fixée dans un délai de 3 jours. Lors de ce rendez-vous, les personnes rencontrent des agents de la Préfecture qui prennent leurs empreintes et éditent une attestation de leur demande valant autorisation de séjour et précisant si elles sont placées en procédure normale ou accélérée ; elles sont également reçues par le personnel de l'OFII, pour un entretien visant à évaluer leur degré de vulnérabilité et à traiter la question de leur hébergement. En procédure normale ou accélérée, tout demandeur d'asile arrivé depuis début novembre 2015 a droit à un recours suspensif : il peut sans craindre d'être renvoyé de force dans son pays aller au bout de ses démarches devant la Cour Nationale du Droit d'Asile. Et dans l'attente de la réponse définitive de la France à sa demande, il a aussi droit à l'ADA (Allocation pour Demandeur d'Asile), une petite aide financière mensuelle, qui pour la première fois tient compte de la composition de sa famille s'il n'est pas venu seul.

Nous n'avons pas encore de recul concernant la mise en place du nouveau dispositif, et tout comme nos partenaires, nous cherchons nos marques pour nous adapter aux modifications des délais et des besoins des personnes qui nous sollicitent. Certaines - nombreuses - sont toutefois

encore sous « l'ancien régime » : elles ne bénéficient ni d'un recours suspensif ni de ressources au-delà du rejet de leur dossier par l'OFPRA, et il nous faut continuer de les soutenir comme avant. Le mélange des repères, et des situations ancienne loi et nouvelle méthode, complique les choses et accentue le caractère déstabilisant de cette période de transition, pour les exilés à la recherche d'une protection et pour ceux qui les accompagnent.

Cependant, au travers des changements, petits et grands, traversés ou à traverser ensemble, nouvelles lois, nouvelles maisons, de toutes les tailles et couleurs, les demandeurs d'asile nous trouvent toujours à leurs côtés. Cette proximité tenace fait la force de notre engagement, c'est la constante sur laquelle nous appuyer pour continuer.



# Nouvelle adresse de CASAS à partir du 1er janvier 2016 :

## Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg

Maison protestante de la solidarité  
2 rue Brûlée  
67000 Strasbourg

**Les numéros de téléphone et de fax, ainsi que l'adresse mail,  
restent quant à eux inchangés :**

Tel. : 03.88.25.13.03

Fax : 03.88.24.05.83

**Courriel : [contact@casas.fr](mailto:contact@casas.fr) ou [casastrasbourg@wanadoo.fr](mailto:casastrasbourg@wanadoo.fr)**

**Site : [www.casas.fr](http://www.casas.fr)**

CASAS remercie tous les bénévoles, stagiaires, donateurs, sympathisants et amis, sans qui la lutte pour la protection du droit d'asile ne serait qu'un vain mot.

CASAS remercie tous ses partenaires financiers et parmi eux :

- Fonds Asile, Migration et Intégration
- Le Conseil Général du Bas-Rhin
- La ville de Strasbourg
- les villes d'Illkirch-Graffenstaden, de Schiltigheim et de Hoenheim
- L'Action Chrétienne en Orient
- CARITAS Secours Catholique
- Barreau de Strasbourg
- Fonds Barreau de Paris Solidarité
- Association du Foyer Notre Dame

## Dons à CASAS en ligne : c'est possible !

Depuis peu, une possibilité de don par internet par le biais d'une connection sécurisée a été mise en place depuis notre site :

**[www.casas.fr](http://www.casas.fr)**

